

Garde d'air

Selon la réglementation, il est obligatoire de maintenir une garde d'air de minimum 2 cm entre l'évacuation (trop plein de votre appareil) et l'évacuation des eaux usées. Cela permet de détecter facilement toutes fuites et de les résoudre rapidement.

De plus, elle empêche toutes contaminations du réseau de distribution d'eau par des eaux insalubres, en cas d'obstruction du système d'évacuation des eaux usées.

